



Accessibilité des services au public dans l'Hérault Un accès rapide mais avec des disparités territoriales

Dans l'Hérault, la population accède plus rapidement à la plupart des équipements et services qu'en France métropolitaine, hors Île-de-France. L'accès aux services utiles à tout public, notamment ceux du quotidien, est particulièrement rapide dans l'ensemble de l'Hérault, inférieur à 5 minutes. Cependant, il existe des disparités selon les territoires et selon les types de population. Les temps d'accès sont en effet plus longs dès que l'on s'élève en altitude, au nord du département et dans le Minervois. Ces territoires étant peu densément peuplés, cela concerne relativement peu de population. Si les temps d'accès au panier de services des séniors sont courts, ceux des jeunes adultes et des parents peuvent varier considérablement selon qu'ils habitent en montagne ou non.

Ludivine Barnaud, Insee

La présence d'équipements et de services (*définition*) influe sur l'attractivité d'un territoire. L'accessibilité améliore la qualité de vie des habitants, ce qui peut attirer de nouveaux résidents ainsi que des touristes, et faire ainsi émerger de nouvelles activités économiques.

Les habitants de l'Hérault accèdent plus rapidement aux équipements et services qu'en France métropolitaine, hors Île-de-France. Quel que soit le public et son panier d'équipements associé, les temps d'accès (*méthodologie*) sont inférieurs à la moyenne des autres régions (*figure 1*). Le caractère urbain et touristique du département conduit probablement à un meilleur équipement que d'autres territoires dans certains domaines comme le sport ou la culture. En outre, le maillage routier facilite l'accès aux communes les mieux équipées, qui sont souvent les plus densément peuplées.

Pour autant, cette bonne accessibilité globale recouvre des disparités territoriales. La géographie explique les

temps d'accès plus longs dans les communes situées sur les massifs montagneux, à faible densité de population, au nord du département ainsi que dans le Minervois. Localement, font exception quelques bourgs-centres tels Lodève, Bédarieux, Clermont-l'Hérault ou Ganges.

D'autres facteurs que le temps d'accès influent fortement sur l'accessibilité, tels que le nombre d'équipements rapporté à la population (*méthodologie*). Certains équipements sont parfois moins nombreux dans le département au regard de la population qu'ailleurs en région hors Île-de-France. C'est notamment

le cas d'équipements sportifs tels que les gymnases (avec 1,7 salle pour 10 000 habitants contre 2,9 en France métropolitaine hors Île-de-France) ou encore les terrains de football (avec 4,2 terrains pour 10 000 habitants contre 6,8). À l'inverse, dans le domaine de la santé, les Héraultais ont accès à un plus grand nombre de médecins et de spécialistes au regard de leur nombre. Des effets de saturation peuvent aussi intervenir selon les équipements ou les communes, notamment en été quand la population présente sur le littoral augmente fortement.

1 Des temps d'accès inférieurs dans l'Hérault

	Temps d'accès (en minutes)	
	Hérault	Province
Jeunes adultes	9,5	10,7
Parents	7,5	9,0
Séniors	4,6	5,9
Tout public	4,9	nd
Tout public (hors EPN* et MJD**)	3,9	4,7

nd : donnée non disponible - * EPN : espace public numérique - ** MJD : maison de la justice et du droit

Note de lecture : le temps moyen d'accès au panier d'équipements relatifs aux jeunes adultes est de 9,5 minutes, soit 9 minutes 30 secondes, pour l'ensemble des Héraultais

Source : Insee, BPE 2014, recensement 2012



Les services à usage courant accessibles en moins de cinq minutes

Aller faire ses courses, acheter le pain, faire son plein ou encore aller chez le médecin ne posent globalement pas de problème pour les Héraultais. Ils accèdent en effet en moins de 5 minutes en voiture en moyenne aux services que toute personne est communément amenée à fréquenter, parfois quotidiennement. 96 % des habitants y accède en moins de 10 minutes en moyenne.

Quelques communes du nord et de l'ouest héraultais nécessitent plus de 15 minutes pour atteindre ces services (figure 2). Ainsi 3 400 personnes sont dans ce cas : pour elles il peut être long de se rendre chez son médecin, avec des temps de trajet allant jusqu'à 23 minutes, ou encore d'aller faire son plein d'essence lorsque la station-service se situe à une demi-heure de son domicile.

Accès au panier des séniors : des situations contrastées

Les équipements destinés aux personnes âgées de 65 ans ou plus, centrés sur la santé et les services spécifiques, sont accessibles en

5 minutes en moyenne dans l'Hérault. Rares sont les personnes qui en sont éloignées : moins de 1 % des Héraultais se trouve à plus de 15 minutes en moyenne de ce panier.

Les séniors sont surreprésentés en zone de montagne comme sur le littoral, avec un habitant sur quatre alors qu'il y en a un sur cinq si l'on considère l'ensemble du département. Mais les temps d'accès sont disparates : 17 minutes dans le nord et l'ouest du département contre 3 minutes sur le littoral. À cela s'ajoute une situation financière des séniors contrastée : les séniors résidant dans le nord et l'ouest ont des revenus beaucoup plus faibles que ceux résidant sur le littoral. Cependant, cette situation n'affecte que 2 200 personnes.

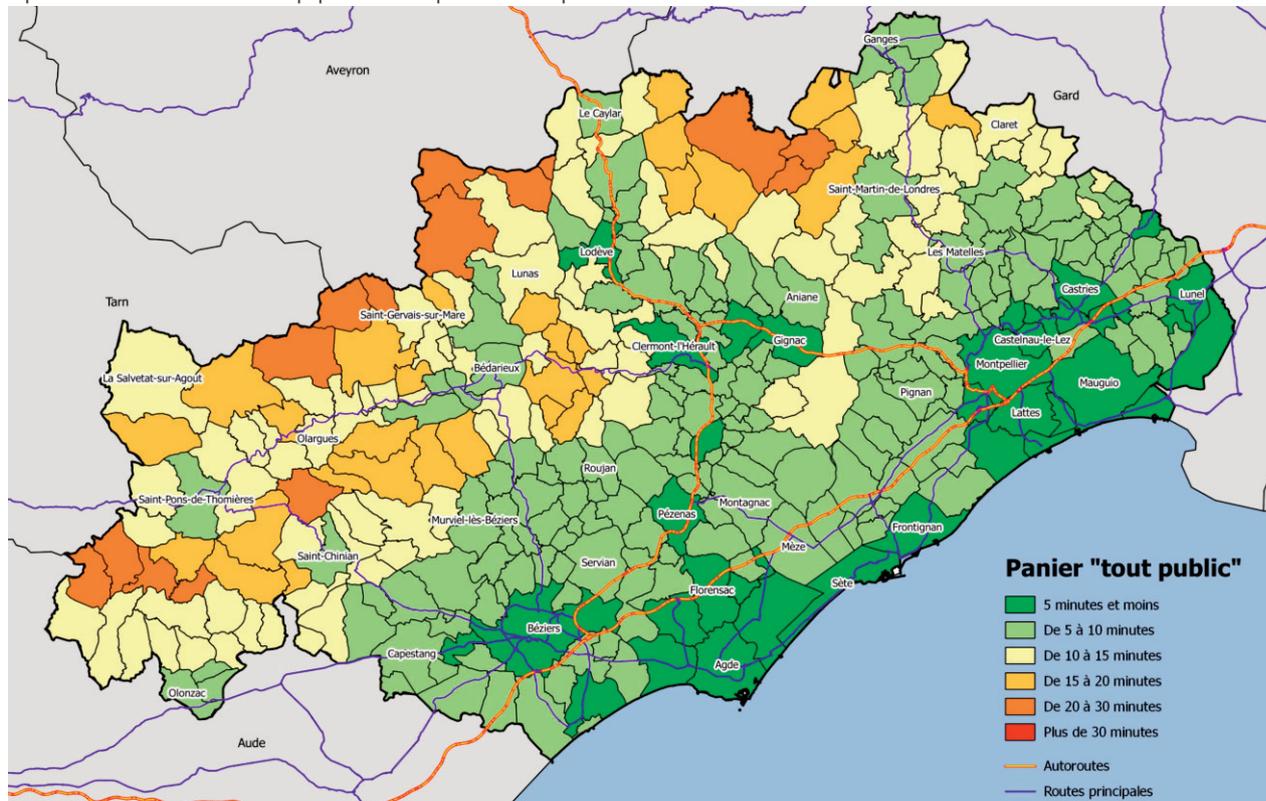
Dans les zones excentrées, il peut donc être particulièrement long de se rendre aux urgences ou encore de consulter un cardiologue avec des temps de trajets pouvant avoisiner une heure (La Salvetat-sur-Agout, Fraisse-sur-Agout, Le Soulié et Cambon-et-Salvergues). Par ailleurs, il faut souvent plus de 30 minutes pour accéder à l'ensemble des équipements spécifiques aux séniors dans les communes de Ceilhes-et-Rocozels, Avène, Cambon-et-Salvergues et Saint-Maurice-Nacelles.

Disparités d'accès pour les jeunes adultes et les parents

Les adultes héraultais (figure 3) accèdent relativement rapidement aux différents services qui leurs sont spécifiques, tels que les salles de sport et les écoles de conduites (pour les jeunes adultes), ou encore les écoles et les pédiatres (pour les parents). Ainsi, les jeunes adultes sont en moyenne à 10 minutes en voiture des services qui leurs sont spécifiques, les parents quant à eux étant à 7 minutes. Ces temps sont plus élevés que ceux observés pour les équipements du quotidien, car ils concernent des services ou des équipements plus rares, souvent concentrés dans les grandes villes. Ainsi, 14 % des Héraultais sont à plus de 15 minutes en moyenne des équipements du panier « jeunes adultes » et 7 % des Héraultais à plus de 15 minutes en moyenne des équipements du panier « parents ». Il s'agit principalement des habitants du Minervois et du nord de l'Hérault. De plus, la précarité est forte sur ces territoires, avec des taux de chômage et de temps partiel élevés. Seules les villes de Lodève, Bédarieux, Clermont-l'Hérault et Ganges font, une fois encore, exception.

2 Bonne accessibilité aux services à usage courant

Temps d'accès communal aux équipements du panier « tout public »



Définition : panier « tout public » : ce panier regroupe les équipements destinés à tout le monde, c'est-à-dire les principaux services de santé, culturels, de commerce de proximité, sportifs.

Source : Insee, BPE 2014, recensement de la population 2012

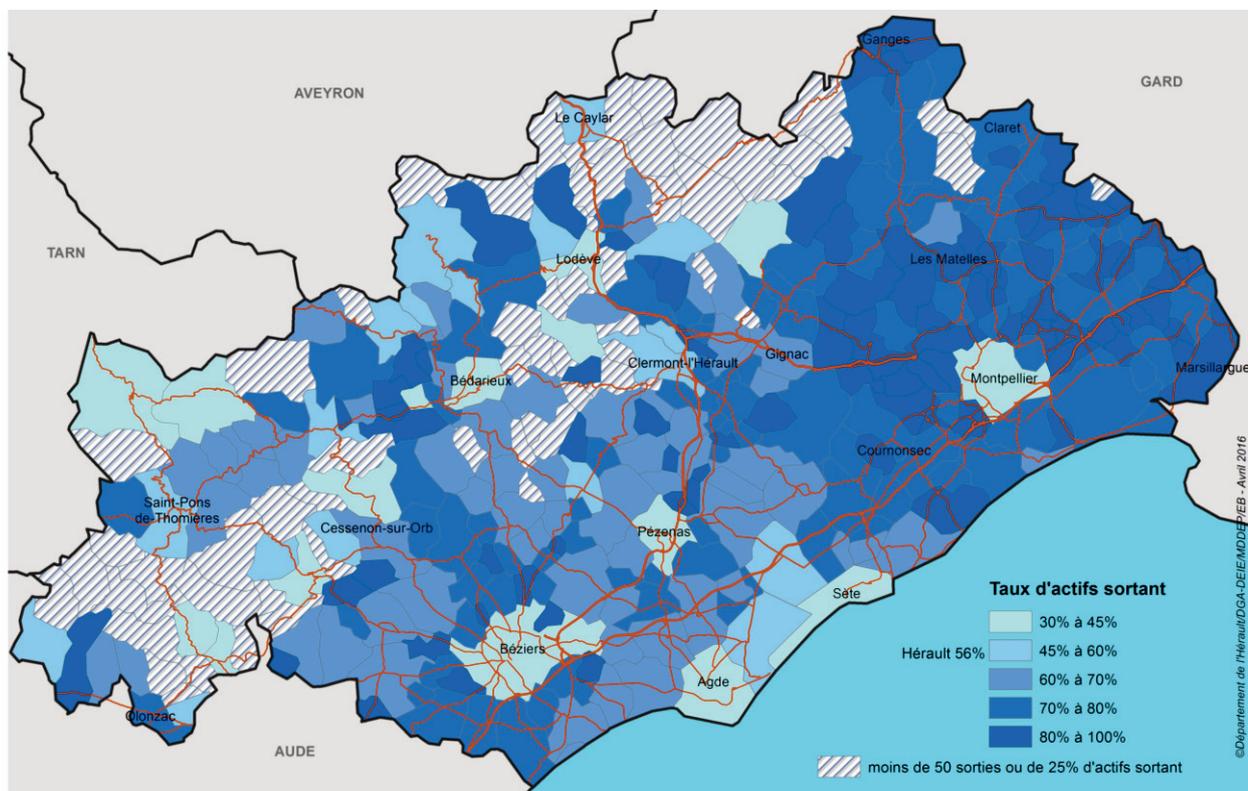
Sur les communes du secteur Nord Montpellier, les temps d'accès élevés ne reflètent pas forcément l'accessibilité réelle des populations puisqu'une grande partie travaille en dehors de la commune de résidence et peut potentiellement avoir accès aux services sur la commune d'emploi ou lors du trajet domicile-travail. En effet, les grands pôles d'emploi, tel Montpellier, offrent un grand nombre de services et d'équipement.

Les temps d'accès au panier « jeunes adultes » centré sur le sport, la santé et l'emploi sont relativement courts. Ils reflètent la concentration de l'essentiel de cette population dans les grandes villes du littoral, de Montpellier et de sa périphérie où le taux de jeunes est le plus important.

À l'inverse, les habitants âgés de 30 à 64 ans, surreprésentés dans le nord et l'ouest du dé-

partement, où ils représentent 1 habitant sur 2, ont un temps d'accès moyen au panier de service « parents » beaucoup plus élevé (26 minutes) que la moyenne héraultaise (7 minutes). Une fois encore, cela ne concerne qu'une population limitée à 4 200 personnes. ■

3 Taux d'actifs ayant un emploi travaillant dans une autre commune que celle où ils résident



Source : Insee, Mobpro 2012

Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Le département de l'Hérault, de par sa géographie diversifiée et sa densité urbaine littorale, propose un large éventail de territoires. Aussi, dans un département étendu et contrasté, assurer à l'ensemble des habitants la présence de services indispensables à la qualité de la vie sur tout le territoire est une priorité, particulièrement dans les zones rurales peu denses.

L'égalité des territoires constitue un défi majeur pour l'État qui en a fait une politique prioritaire consacrée par les trois comités interministériels aux ruralités en 2015 et 2016. Cette priorité est également inscrite dans l'ADN du Département qui a été conforté par la loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) dans ses missions de solidarité territoriale. Pour ce faire, l'État et le Département ont lancé conjointement le 12 avril 2016, l'élaboration d'un schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, conformément à la loi NOTRe. Ce schéma est un projet collectif, partagé, territorialisé et structurant. C'est la raison pour laquelle l'État et le Département de l'Hérault ont souhaité inscrire son élaboration dans une logique participative et concertée en y associant les EPCI, les élus locaux, les chambres consulaires, les opérateurs nationaux et locaux ainsi que les associations d'usagers et les Héraultais. Il s'agira d'une part de favoriser et de pérenniser la présence d'un bouquet de services publics et privés répondant aux besoins des populations, et d'autre part, de garantir la cohérence des stratégies territoriales d'implantation des opérateurs publics et privés, de l'État et des collectivités locales. En effet, la santé, l'éducation, le numérique, les transports ou les commerces de première nécessité sont des services essentiels au quotidien.

L'élaboration de ce plan d'actions est précédée d'un état des lieux mené en collaboration étroite entre le Département et l'Insee.

Le schéma qui, dans quelques mois détaillera comment équilibrer l'accès aux services pour chacun de nos concitoyens, sera fondé sur cette connaissance aiguë de notre territoire et des attentes des Héraultais, sans laquelle il ne peut y avoir de politique publique efficace.

Pierre POUESSEL
Préfet de l'Hérault

Kleber MESQUIDA
Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Député

Définition - Méthodologie

Un **équipement** est un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. Dans cette étude, différents équipements ont été regroupés en fonction des publics auxquels ils sont généralement destinés. Quatre paniers d'équipements ont ainsi été constitués.

Publics et paniers d'équipements associés

■ **Tout public** : ce panier est constitué d'équipements que tout habitant peut être amené à fréquenter. Il regroupe les principaux services de santé, culturels, commerces de proximité et sportifs.

Banque, poste, coiffure, restaurant, supérette, supermarché, boulangerie, librairie, opticien, station-service, médecin, dentiste, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, infirmier, kinésithérapeute, piscine, parcours de santé, cinéma, théâtre, bibliothèque, espace public numérique, maison de la justice et du droit.

■ **Jeunes adultes** : les équipements de ce panier ont vocation à être destinés plus spécifiquement aux jeunes adultes (19 à 29 ans). Ce panier est ainsi centré sur le sport, la santé et l'emploi/formation.

Pôle Emploi, agence d'intérim, auto-école, centre de formation d'apprentis, Greta, maternité, gynécologue, sage-femme, gymnase, terrain multi-sport, salle de sports, tennis, athlétisme, terrain de grands jeux.

■ **Parents** : les équipements de ce panier sont destinés plus spécifiquement aux familles avec enfants mineurs. Ce panier est ainsi centré sur la santé, l'éducation et le sport.

Pôle Emploi, agence d'intérim, école, collège, lycée, urgence, maternité, gynécologue, pédiatre, sage-femme, orthophoniste, orthoptiste, garde d'enfants, gymnase, terrain multi-sport, salle de sports, tennis, athlétisme, terrain de grands jeux.

■ **Séniors** : ce panier correspond aux équipements destinés plus spécifiquement aux personnes âgées de 65 ans ou plus. Il est ainsi centré sur la santé et les services.

Médecin, pharmacie, laboratoire d'analyses médicales, urgences, opticien, cardiologue, infirmier, kinésithérapeute, podologue, ambulances et taxis, hébergement pour personnes âgées, soins à domicile et services d'aide pour personnes âgées, boulo-drome.

Le **temps d'accès moyen aux équipements** correspond au temps, exprimé en minutes, pour un trajet réalisé en voiture en heures creuses pour aller de son domicile à l'équipement le plus proche. Il ne tient donc pas compte des autres trajets tels que les déplacements domicile-travail, des éventuels gains d'échelle lorsque les équipements sont regroupés en un seul lieu, ni des éventuels embouteillages qui peuvent survenir aux heures de pointe, notamment autour des grandes villes comme Montpellier. Ce temps est également théorique puisque calculé par rapport à l'équipement le plus proche et non par rapport à la fréquentation réelle des équipements. Lorsque l'équipement le plus proche se trouve dans la commune, le temps est calculé entre carreaux à l'infra communal pondéré par la population résidente.

Par ailleurs, l'accessibilité du public aux services via les temps d'accès ne présume pas des horaires d'ouverture, de l'éventuelle saturation, de la vétusté des équipements ou encore de la facilité à stationner aux abords de l'équipement. Enfin, les questions d'accessibilité financières ne sont pas prises en compte.

Pour les deux équipements que sont les *espaces publics numériques (EPN)* et les *maisons de la justice et du droit (MJD)*, le temps est calculé à partir de données issues respectivement, de l'Agence du numérique (Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique) et du Centre départemental de l'accès au droit (CDAD) de l'Hérault, car non disponibles dans la BPE.

Sources

La **base permanente des équipements (BPE)** mesure le niveau d'équipements et de services sur un territoire. Elle comporte un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. Le champ actuel recouvre les domaines des services aux particuliers, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs, du tourisme, des transports et de la culture.

Le **distancier Métrix** fournit des distances routières et des temps d'accès entre chefs-lieux de communes lorsque les communes ne sont pas équipées, entre carreaux de 200m au sein d'une commune équipée. Il ne prend pas en compte les modes de transport alternatifs à l'automobile tels que le tram, le train ou à pied.

Insee Languedoc-Roussillon -
Midi-Pyrénées
36 rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :
Jean-Philippe GROUTHIER

Rédacteur en chef :
Pierre Girard

ISSN 2492-1629
© Insee 2016

Pour en savoir plus

- Barnaud L., Tribout X., "Des services rapidement accessibles pour une majorité d'Héraultais", *Insee Flash Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°1, septembre 2016
- Pujol S., « Faible densité ne rime pas toujours avec faible accessibilité », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées* n°1, janvier 2016
- Barnaud L., « Une offre d'équipements sportifs qui court après la démographie », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°18, octobre 2015
- Audric S., Buffard P., « Accessibilité aux soins en pédiatrie, ophtalmologie, gynécologie et psychiatrie en Languedoc-Roussillon : une accessibilité globalement supérieure à la moyenne nationale », *Repères Synthèse* n°6, juin 2014
- Estèbe P., « L'égalité des territoires - Une passion française », puf, collection « La ville en débat », avril 2015

